Image not found or type unknown

Congés payés refusés pour la 3eme année

Par **bouilleau ludovic**, le **20/04/2017** à **18:49**

Bonjour,

Pour la 3ème année consécutive, mon employeur refuse de m'accorder le mois d'août au profit de mon supérieur hiérarchique qui est également cadre dans l'entreprise. Est-ce légal sachant que j'ai pourtant des enfants et bien plus d'ancienneté que ce dernier ?

Merci pour votre réponse.

Par **Visiteur**, le **20/04/2017** à **19:12**

Bonsoir,
Oui, c'est possible.
J'ai personnellement du me contenter de juinviu septembre lorsque je n'avais pas d'enfant...
Par la suite j'ai presque toujours pris juillet. C'est le meilleuf mois selon moi...

Par **P.M.**, le **20/04/2017** à **22:02**

Bonjour,
Je pense que ce que vous attendez ce n'est pas que vous devriez changer de mois ou que d'autres ont subi le même sort ou pire que donc c'est possible...
Mais comme c'est l'employeur qui fixe les dates des congés payés, seuls les Représentants du Personnels pourraient vous aider car ils doivent être consultés...

Par **bouilleau ludovic**, le **21/04/2017** à **00:34**

Merci à vous deux pour vos réponses, je dois en rediscuter demain matin avec mon employeur et mon chef mais nos deux seuls délégués du personnel sont absents en ce moment. Je verrai bien. Merci à vous. Bonne fin de soirée.
Cordialement.
Bouilleau L.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés